



Nantes Saint-Nazaire
Pôle métropolitain

Ordre du Jour

Réunion du Comité syndical 15 juillet 2019

- Désignation du Secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 19 février 2019

Délibérations :

- Délibération 2019-02 : Comptes administratifs 2018
- Délibération 2019-03 : Compte de gestion 2018
- Délibération 2019-04 : Affectation des résultats
- Délibération 2019-05 : Budget supplémentaire
- Délibération 2019-06 : Avis sur le projet d'extension du PEAN des Vallées de l'Erdre, du Gesvres et du Cens
- Délibération 2019-07 : Belvédères : avenant n°3 au marché de Conception, réalisation et installation d'un réseau de haltes-belvédères, œuvres d'art, entre Nantes et Saint-Nazaire - Approbation et autorisation de signature
- Délibération 2019-08 : Prise de participation du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire au capital de la société publique locale Loire Atlantique Développement.

Délibération

Réunion du comité du 15 juillet 2019

Délibération n°2019-02

Compte administratif 2018

Nombre de membres du Comité Syndical : 113

Nombre de Conseillers en exercice : 113

Date de la 1^{ère} convocation : 27 juin 2019

Présents le 03 juillet 2019 : 15 – quorum non atteint

Date de la 2^{ème} convocation en application de l'article L2121-17 du CGCT : 09 juillet 2019

Président de séance : Fabrice ROUSSEL

Présents (17) : Christian BIGUET, Jocelyn BUREAU, Christophe COTTA, Christian COUTURIER, Jacques DALIBERT, Serge DAVID, Marc DENIS, Edouard DEUX, Joël GEFFROY, Marie-Cécile GESSANT, Claude LABARRE, André LANCIEN, Jean-Claude LEMASSON, Jean-Louis LELIEVRE, Michel LUCAS, Pascal PRAS, Fabrice ROUSSEL

Absents et représentés (6) : Bertrand AFFILE donne pouvoir à Jocelyn BUREAU, Julie LAERNOES donne pouvoir à Marc DENIS, Alain MANARA donne pouvoir à Michel LUCAS, Alain MICHELOT donne pouvoir à Pascal PRAS ; Johanna ROLLAND donne pouvoir à Fabrice ROUSSEL, David SAMZUN donne pouvoir à Christian COUTURIER.

Absents et excusés (90) : Jean-Guy ALIX, Gérard ALLARD, Rodolphe AMAILLAND, Martin ARNOUT, Claude AUFORT, Marie-Annick BENATRE, Gaëlle BENIZE, Laure BESLIER, Jean-Luc BESNIER, Joseph BEZIER, Cécile BIR, Benoit BLINEAU, Pascal BOLO, Christian BRUN, Jean-Michel BUF, Eric BUQUEN, Michel CAILLAUD, Sylvie CAUCHIE, Alain CHAUVÉAU, François CHENEAU, Claudine CHEVALLEREAU, Pascale CHIRON, Jacky CLOUET, Mahel COPPEY, Yves DAUVE, Laurianne DENIAUD, Gérard DRENO, Véronique DUBETTIER GRENIER, Dominique DUCLOS, Philippe EUZENAT, François FEDINI, Laurence GARNIER, Jacques GARREAU, Valérie GAUTIER, Jacques GILLAIZEAU, Hervé GRELARD, Joël GUERRIAU, Laurence GUILLEMINE, Pascale HAMEAU, Pierre HAY, Jean-Yves HENRY, Franck HERVY, Yannick JIMENEZ, Jean-Pierre JOUTARD, André KLEIN, Patrick LAMIABLE, Dominique LE BERRE, Sylvain LEFEUVRE, Yvon LERAT, Patrice LERAY, Jean-Jacques LUMEAU, Catherine LUNGART, Monique MAISONNEUVE, Dominique MANACH, Pascal MARTIN, David MARTINEAU, Benjamin MAUDUIT, Isabelle MERAND, Marie-Hélène MONTFORT, Benjamin MORIVAL, Serge MOUNIER, Jean-Paul NAUD, Jean-Paul NICOLAS, Remy NICOLEAU, Valérie NIESCIEREWICZ, Barbara NOURRY, Nicolas OUDAERT, Louis OUISSE, François OUVREARD, Joseph PARPAILON, Jean-Claude PELLETEUR, Mireille PERNOT, Eric PROVOST, Thomas QUERO, Jean-François RICARD, Alain ROBERT, Annie ROCHEREAU-PRAUD, Ghislaine RODRIGUEZ, Jean-Louis ROGÉ, Alain ROYER, Thierry RYO, Claudine SACHOT, Aymeric SEASSAU, André SOBCZAK, Jean-Louis THAUVIN, Yannick THOBY, Pierre THOMERE, Roger VEILLAUD, Marcel VERGER, Alain VEY.

Délibération

Réunion du comité du 15 juillet 2019

Délibération n°2019-02

Compte administratif 2018

Joël Geoffroy, président de séance

Exposé :

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous demande de bien vouloir voter la délibération ci-après relative aux comptes de recettes et de dépenses du Pôle métropolitain pour l'exercice 2018. Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Joël Geoffroy délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 du budget dressé par Madame Johanna ROLLAND lui donne acte de la présentation faite du compte administratif résumé dans le tableau ci-après :

Le budget 2018 fait état d'un excédent de fonctionnement de 27 675,90€ et d'un déficit en investissement à hauteur de 147 992,72€. Le compte administratif s'attache au résultat cumulé des exercices 2018 et 2019.

Le comité, dûment convoqué, délibère et :

- Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion.
- Arrête le résultat cumulé de clôture suivant : excédent de fonctionnement de 65 835,96 et un excédent d'investissement de 216 584,49€.
- Autorise Madame La Présidente et Monsieur le 1^{er} Vice-Président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A L'UNANIMITE



Nantes, le 15 juillet 2019

A handwritten signature in black ink, appearing to read "J. Rolland".

Johanna Rolland
Présidente du Pôle métropolitain
Nantes Saint-Nazaire

Délibération

Réunion du comité du 15 juillet 2019

Délibération n°2019-03

Approbation du compte de gestion du receveur – exercice 2018

Nombre de membres du Comité Syndical : 113

Nombre de Conseillers en exercice : 113

Date de la 1^{ère} convocation : 27 juin 2019

Présents le 03 juillet 2019 : 15 – quorum non atteint

Date de la 2^{ème} convocation en application de l'article L2121-17 du CGCT : 09 juillet 2019.

Président de séance : Fabrice ROUSSEL

Présents (17) : Christian BIGUET, Jocelyn BUREAU, Christophe COTTA, Christian COUTURIER, Jacques DALIBERT, Serge DAVID, Marc DENIS, Edouard DEUX, Joël GEFFROY, Marie-Cécile GESSANT, Claude LABARRE, André LANCIEN, Jean-Claude LEMASSON, Jean-Louis LELIEVRE, Michel LUCAS, Pascal PRAS, Fabrice ROUSSEL

Absents et représentés (6) : Bertrand AFFILE donne pouvoir à Jocelyn BUREAU, Julie LAERNOES donne pouvoir à Marc DENIS, Alain MANARA donne pouvoir à Michel LUCAS, Alain MICHELOT donne pouvoir à Pascal PRAS ; Johanna ROLLAND donne pouvoir à Fabrice ROUSSEL, David SAMZUN donne pouvoir à Christian COUTURIER.

Absents et excusés (90) : Jean-Guy ALIX, Gérard ALLARD, Rodolphe AMAILLAND, Martin ARNOUT, Claude AUFORT, Marie-Annick BENATRE, Gaëlle BENIZE, Laure BESLIER, Jean-Luc BESNIER, Joseph BEZIER, Cécile BIR, Benoit BLINEAU, Pascal BOLO, Christian BRUN, Jean-Michel BUF, Eric BUQUEN, Michel CAILLAUD, Sylvie CAUCHIE, Alain CHAUVÉAU, François CHENEAU, Claudine CHEVALLEREAU, Pascale CHIRON, Jacky CLOUET, Mahel COPPEY, Yves DAUVE, Laurianne DENIAUD, Gérard DRENO, Véronique DUBETTIER GRENIER, Dominique DUCLOS, Philippe EUZENAT, François FEDINI, Laurence GARNIER, Jacques GARREAU, Valérie GAUTIER, Jacques GILLAIZEAU, Hervé GRELARD, Joël GUERRIAU, Laurence GUILLEMIN, Pascale HAMEAU, Pierre HAY, Jean-Yves HENRY, Franck HERVY, Yannick JIMENEZ, Jean-Pierre JOUTARD, André KLEIN, Patrick LAMIABLE, Dominique LE BERRE, Sylvain LEFEUVRE, Yvon LERAT, Patrice LERAY, Jean-Jacques LUMÉAU, Catherine LUNGART, Monique MAISONNEUVE, Dominique MANACH, Pascal MARTIN, David MARTINEAU, Benjamin MAUDUIT, Isabelle MERAND, Marie-Hélène MONTFORT, Benjamin MORIVAL, Serge MOUNIER, Jean-Paul NAUD, Jean-Paul NICOLAS, Remy NICOLEAU, Valérie NIESCIEREWICZ, Barbara NOURRY, Nicolas OUDAERT, Louis OUISSE, François OUVREAU, Joseph PARPAILON, Jean-Claude PELLETEUR, Mireille PERNOT, Eric PROVOST, Thomas QUERO, Jean-François RICARD, Alain ROBERT, Annie ROCHEREAU-PRAUD, Ghislaine RODRIGUEZ, Jean-Louis ROGER, Alain ROYER, Thierry RYO, Claudine SACHOT, Aymeric SEASSAU, André SOBCHAK, Jean-Louis THAUVIN, Yannick THOBY, Pierre THOMERE, Roger VEILLAUD, Marcel VERGER, Alain VEY.

Délibération

Réunion du comité du 15 juillet 2019

Délibération n°2019-03

Approbation du compte de gestion du receveur – exercice 2018

Fabrice Roussel, président de séance

Exposé :

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de soumettre à votre examen les comptes de gestion du budget du Pôle métropolitain pour l'exercice 2018, adressés par Monsieur le Trésorier.

Le Trésorier a repris, dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés.

Il est à noter que si les résultats d'exécution sont bien identiques entre le Pôle Métropolitain Nantes Saint Nazaire et le comptable public. Le Compte de Gestion du Trésorier fait donc apparaître des résultats concordants avec le compte administratif du pôle.

Le comité, dûment convoqué, délibère et :

- Approuve le compte de gestion 2018 dressé par le Trésorier.
- Autorise Madame la Présidente et Monsieur le 1^{ER} Vice-Président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A L'UNANIMITE

Nantes, le 15 juillet 2019



A handwritten signature in black ink, appearing to read "J. Rolland".

Johanna Rolland
Présidente du Pôle métropolitain
Nantes Saint-Nazaire

Délibération

Réunion du comité du 15 juillet 2019

Délibération n°2019-04

Décision d'affectation des résultats de l'exercice 2018 au budget 2019

Nombre de membres du Comité Syndical : 113

Nombre de Conseillers en exercice : 113

Date de la 1^{ère} convocation : 27 juin 2019

Présents le 03 juillet 2019 : 15 – quorum non atteint

Date de la 2^{ème} convocation en application de l'article L2121-17 du CGCT : 09 juillet 2019

Président de séance : Fabrice ROUSSEL

Présents (17) : Christian BIGUET, Jocelyn BUREAU, Christophe COTTA, Christian COUTURIER, Jacques DALIBERT, Serge DAVID, Marc DENIS, Edouard DEUX, Joël GEFFROY, Marie-Cécile GESSANT, Claude LABARRE, André LANCIEN, Jean-Claude LEMASSON, Jean-Louis LELIEVRE, Michel LUCAS, Pascal PRAS, Fabrice ROUSSEL

Absents et représentés (6) : Bertrand AFFILE donne pouvoir à Jocelyn BUREAU, Julie LAERNOES donne pouvoir à Marc DENIS, Alain MANARA donne pouvoir à Michel LUCAS, Alain MICHELOT donne pouvoir à Pascal PRAS ; Johanna ROLLAND donne pouvoir à Fabrice ROUSSEL, David SAMZUN donne pouvoir à Christian COUTURIER.

Absents et excusés (90) : Jean-Guy ALIX, Gérard ALLARD, Rodolphe AMAILLAND, Martin ARNOUT, Claude AUFORT, Marie-Annick BENATRE, Gaëlle BENIZE, Laure BESLIER, Jean-Luc BESNIER, Joseph BEZIER, Cécile BIR, Benoît BLINEAU, Pascal BOLO, Christian BRUN, Jean-Michel BUF, Eric BUQUEN, Michel CAILLAUD, Sylvie CAUCHIE, Alain CHAUVÉAU, François CHÉNEAU, Claudine CHEVALLÉREAU, Pascale CHIRON, Jacky CLOUET, Mahel COPPEY, Yves DAUVE, Laurianne DENIAUD, Gérard DRENO, Véronique DUBETTIER GRENIER, Dominique DUCLOS, Philippe EUZENAT, François FEDINI, Laurence GARNIER, Jacques GARREAU, Valérie GAUTIER, Jacques GILLAZEAU, Hervé GRELARD, Joël GUERRIAU, Laurence GUILLEMINÉ, Pascale HAMEAU, Pierre HAY, Jean-Yves HENRY, Franck HERVY, Yannick JIMENEZ, Jean-Pierre JOUTARD, André KLEIN, Patrick LAMIABLE, Dominique LE BERRE, Sylvain LEFEUVRE, Yvon LERAT, Patrice LERAY, Jean-Jacques LUMÉAU, Catherine LUNGART, Monique MAISONNEUVE, Dominique MANACH, Pascal MARTIN, David MARTINEAU, Benjamin MAUDUIT, Isabelle MERAND, Marie-Hélène MONTFORT, Benjamin MORIVAL, Serge MOUNIER, Jean-Paul NAUD, Jean-Paul NICOLAS, Remy NICOLEAU, Valérie NIESCIEREWICZ, Barbara NOURRY, Nicolas OUDAERT, Louis OUISSE, François OUVREAU, Joseph PARPAILON, Jean-Claude PELLETEUR, Mireille PERNOT, Eric PROVOST, Thomas QUERO, Jean-François RICARD, Alain ROBERT, Annie ROCHÉREAU-PRAUD, Ghislaine RODRIGUEZ, Jean-Louis ROGER, Alain ROYER, Thierry RYO, Claudine SACHOT, Aymeric SEASSAU, André SOBCZAK, Jean-Louis THAUVIN, Yannick THOBY, Pierre THOMÈRE, Roger VEILLAUD, Marcel VERGER, Alain VEY.

Délibération

Réunion du comité du 15 juillet 2019

Délibération n°2019-04

Décision d'affectation des résultats de l'exercice 2018 au budget 2019

Fabrice Roussel, président de séance

Exposé :

Mes chers collègues,

Vous venez d'arrêter les comptes pour l'exercice 2018 du budget en votant le compte administratif.

Selon les termes des instructions comptables M4 et ses dérivées (M43, M49) et M14, il appartient à l'Assemblée délibérante de procéder à l'affectation des résultats de la section d'exploitation du budget. Cette affectation sera reprise lors du vote du budget supplémentaire et est retracée dans le tableau joint à la présente délibération.

Je vous propose, mes chers Collègues, de bien vouloir valider les affectations dans les conditions précisées au tableau joint à la présente délibération.

Le comité, dûment convoqué, délibère et :

- Approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2018 sur l'exercice 2019 telle que proposée,
- Autorise Madame la Présidente et Monsieur le 1^{ER} Vice-Président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A L'UNANIMITE

Nantes, le 15 juillet 2019



A handwritten signature in black ink, appearing to read "J. Rolland".

Johanna Rolland
Présidente du Pôle métropolitain
Nantes Saint-Nazaire

Délibération

Réunion du comité du 15 juillet 2019
Délibération n°2019-04

Décision d'affectation des résultats de l'exercice 2018 au budget 2019

AFFECTATION DES RESULTATS 2018

Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2017)	Part affectée à l'investissement en 2018 au titre de 2017 (1068 et 1064)	Résultat des opérations de l'exercice 2018	Résultat cumulé de clôture (2018) (Résultat d'investissement inscrit au 001)	Reste à réaliser au 31/12/2018	Besoin ou Excédent de financement de la section d'investissement dont RAR	Réserves réglementées en 2019 au titre de 2018 (1064)	Part affectée à l'investissement en 2019 au titre de 2018 (1068)	Résultat 2018 disponible après affectation au BS 2019 (002 fonctionnement)
RESULTAT DU BUDGET PRINCIPAL								
Résultat d'investissement	364 577,21	-147 992,72	216 584,49		-209 571,51		65 835,96	
Dépenses				462 156,00				
Recettes				36 000,00				
Résultat de Fonctionnement	38 160,06	27 675,90	65 835,96					0,00
TOTAL	402 737,27	-120 316,82	282 420,45	0,00	-209 571,51	0,00	65 835,96	0,00

Délibération

Réunion du comité du 15 juillet 2019

Délibération n°2019-05

Budget supplémentaire 2019

Nombre de membres du Comité Syndical : 113

Nombre de Conseillers en exercice : 113

Date de la 1^{ère} convocation : 27 juin 2019

Présents le 03 juillet 2019 : 15 – quorum non atteint

Date de la 2^{ème} convocation en application de l'article L2121-17 du CGCT : 09 juillet 2019

Président de séance : Fabrice ROUSSEL

Présents (17) : Christian BIGUET, Jocelyn BUREAU, Christophe COTTA, Christian COUTURIER, Jacques DALIBERT, Serge DAVID, Marc DENIS, Edouard DEUX, Joël GEFFROY, Marie-Cécile GESSANT, Claude LABARRE, André LANCIEN, Jean-Claude LEMASSON, Jean-Louis LELIEVRE, Michel LUCAS, Pascal PRAS, Fabrice ROUSSEL

Absents et représentés (6) : Bertrand AFFILE donne pouvoir à Jocelyn BUREAU, Julie LAERNOES donne pouvoir à Marc DENIS, Alain MANARA donne pouvoir à Michel LUCAS, Alain MICHELOT donne pouvoir à Pascal PRAS ; Johanna ROLLAND donne pouvoir à Fabrice ROUSSEL, David SAMZUN donne pouvoir à Christian COUTURIER.

Absents et excusés (90) : Jean-Guy ALIX, Gérard ALLARD, Rodolphe AMAILLAND, Martin ARNOUT, Claude AUFORT, Marie-Annick BENATRE, Gaëlle BENIZE, Laure BESLIER, Jean-Luc BESNIER, Joseph BEZIER, Cécile BIR, Benoît BLINEAU, Pascal BOLO, Christian BRUN, Jean-Michel BUF, Eric BUQUEN, Michel CAILLAUD, Sylvie CAUCHIE, Alain CHAUVEAU, François CHENEAU, Claudine CHEVALLEREAU, Pascale CHIRON, Jacky CLOUET, Mahel COPPEY, Yves DAUVE, Laurianne DENIAUD, Gérard DRENO, Véronique DUBETTIER GRENIER, Dominique DUCLOS, Philippe EUZENAT, François FEDINI, Laurence GARNIER, Jacques GARREAU, Valérie GAUTIER, Jacques GILLAIZEAU, Hervé GRELARD, Joël GUERRIAU, Laurence GUILLEMIN, Pascale HAMEAU, Pierre HAY, Jean-Yves HENRY, Franck HERVY, Yannick JIMENEZ, Jean-Pierre JOUTARD, André KLEIN, Patrick LAMIABLE, Dominique LE BERRE, Sylvain LEFEUVRE, Yvon LERAT, Patrice LERAY, Jean-Jacques LUMEAU, Catherine LUNGART, Monique MAISONNEUVE, Dominique MANACH, Pascal MARTIN, David MARTINEAU, Benjamin MAUDUIT, Isabelle MERAND, Marie-Hélène MONTFORT, Benjamin MORIVAL, Serge MOUNIER, Jean-Paul NAUD, Jean-Paul NICOLAS, Remy NICOLEAU, Valérie NIESCIEREWICZ, Barbara NOURRY, Nicolas OUDAERT, Louis OUISSE, François OUVRARD, Joseph PARPAILON, Jean-Claude PELLETEUR, Mireille PERNOT, Eric PROVOST, Thomas QUERO, Jean-François RICARD, Alain ROBERT, Annie ROCHEREAU-PRAUD, Ghislaine RODRIGUEZ, Jean-Louis ROGER, Alain ROYER, Thierry RYO, Claudine SACHOT, Aymeric SEASSAU, André SOBCZAK, Jean-Louis THAUVIN, Yannick THOBY, Pierre THOMERE, Roger VEILLAUD, Marcel VERGER, Alain VEY.

Délibération

Réunion du comité du 15 juillet 2019

Délibération n°2019-05

Budget supplémentaire 2019

La Présidente,

Expose :

Le présent budget supplémentaire a pour objet de prendre en compte la reprise des résultats au budget du Pôle métropolitain réalisés au budget 2018, que vous venez de voter avec les Comptes Administratifs et l'affectation des résultats. L'intégration de ces résultats et l'inscription de nouvelles recettes et dépenses prévues dans ce budget supplémentaire n'ont aucune incidence sur les participations des intercommunalités prévues lors du vote du budget primitif à savoir :

	Participations prévues au BP et confirmées au BS
Nantes Métropole	787 066 €
Saint Nazaire Agglomération	166 083 €
Erdre et Gesvres	41 573 €
Estuaire et Sillon	38 335 €
Pays de Blain	11 490 €

Le budget supplémentaire permet d'ajuster au réel la prévision des amortissements prévues au budget primitif en la diminuant les recettes d'investissements de 37 000€. Ainsi, les différentes opérations de la section investissement du projet de budget supplémentaire présenté permettent d'affecter le solde d'exécution financière de 216 584,49€ corrigé par les restes à réaliser 2018 (en dépenses et recettes) et de répondre aux besoins de financement du résultat cumulé de la section d'investissement de 209 571,51 €.

Délibération

Réunion du comité du 15 juillet 2019

Délibération n°2019-05

Budget supplémentaire 2019

En section d'investissement, le budget supplémentaire intègre :

- Une baisse de recettes de la Dotations aux amortissements à hauteur de 37 000€
- Une dépense nouvelle de 55 700€ correspondant à l'amortissement d'une subvention reçue et non prévue au budget primitif
- L'inscription de recettes non inscrites au budget prévisionnel : 120 000€ de subventions ville de demain et 98 000€ de subventions FEDER pour la réalisation des 5 Sémaphores de Vincent Mauger
- L'inscription de dépenses à hauteur de 462 156€ correspondantes aux restes à réaliser 2018 :
 - 138 036 € en 2031 pour le projet Ambition Maritime
 - 324 120 € en 2161 pour le projet Sémaphores
- L'inscription de 36 000€ de recettes reportées de la CCI et de Nantes Saint-Nazaire Port pour le projet Ambition Maritime
- L'inscription de 120 000€ de dépenses nouvelles en 2161 pour couvrir les plus values de sécurité de réalisation des belvédères Sémaphores et permettre la réalisation de celui de Saint Herblain
- Le transfert de 41 435,55€ de la section fonctionnement (023) vers la section investissement (021)
- Une affectation de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement à hauteur de 65 835,96 €
- La baisse des dépenses prévisionnelles prévues au compte 204 de 97 000€ et l'inscription de nouvelles dépenses au compte 2161 pour 120 000€.

En section de fonctionnement, le budget supplémentaire intègre

- Un transfert vers la section investissement de 41 435,55€
- Une diminution de la Dotation aux Amortissements de 37 000€
- Une inscription complémentaire de 1 500€ au compte 6281 pour financer la cotisation de 3000€ du pôle métropolitain en tant que « partenaire » de la Maison Régionale de l'Architecture des Pays de Loire
- Une nouvelle recette prévisionnelle de 75 000€ du Ministère de la Cohésion des Territoires visant à subventionner des études préalables pour une expérimentation I.B.A. sur le périmètre du pôle
- Une nouvelle recette de 55 700€ correspondant à l'amortissement d'une subvention reçue et non prévue au budget primitif

Délibération

Réunion du comité du 15 juillet 2019

Délibération n°2019-05

Budget supplémentaire 2019

- Des dépenses nouvelles au compte 617 pour 71 764.45€ permettant de financer les études liés à la préparation d'une I.B.A. et aux études sur le nouveau plan d'actions du pôle métropolitain
- L'inscription de 53 000€ de dépense complémentaire au chapitre 65 relatives aux subventions de fonctionnement

L'ensemble de ces opérations étant équilibrées, ce budget supplémentaire n'appelle pas de modification des participations des cinq intercommunalités membres, je vous demande donc, mes chers collègues, de bien vouloir voter le budget supplémentaire,

Le comité, dûment convoqué, délibère et :

- Approuve le budget supplémentaire.
- Autorise Madame la Présidente et Monsieur le 1^{ER} Vice-Président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A L'UNANIMITE



Nantes, le 15 juillet 2019

A handwritten signature in black ink, appearing to read "J. Rolland".

Johanna Rolland
Présidente du Pôle métropolitain
Nantes Saint-Nazaire

Délibération

Réunion du comité du 15 Juillet 2019

Délibération n°2019-06

Avis sur le projet d'extension du PEAN des Vallées de l'Erdre, du Gesvres et du Cens

Nombre de membres du Comité Syndical : 113

Nombre de Conseillers en exercice : 113

Date de la 1^{ère} convocation : 27 juin 2019

Présents le 03 juillet 2019 : 15 – quorum non atteint

Date de la 2^{ème} convocation en application de l'article L2121-17 du CGCT : 09 juillet 2019

Président de séance : Fabrice ROUSSEL

Présents (17) : Christian BIGUET, Jocelyn BUREAU, Christophe COTTA, Christian COUTURIER, Jacques DALIBERT, Serge DAVID, Marc DENIS, Edouard DEUX, Joël GEFFROY, Marie-Cécile GESSANT, Claude LABARRE, André LANCIEU, Jean-Claude LEMASSON, Jean-Louis LELIEVRE, Michel LUCAS, Pascal PRAS, Fabrice ROUSSEL

Absents et représentés (6) : Bertrand AFFILE donne pouvoir à Jocelyn BUREAU, Julie LAERNOES donne pouvoir à Marc DENIS, Alain MANARA donne pouvoir à Michel LUCAS, Alain MICHELOT donne pouvoir à Pascal PRAS ; Johanna ROLLAND donne pouvoir à Fabrice ROUSSEL, David SAMZUN donne pouvoir à Christian COUTURIER.

Absents et excusés (90) : Jean-Guy ALIX, Gérard ALLARD, Rodolphe AMAILLAND, Martin ARNOUT, Claude AUFORT, Marie-Annick BENATRE, Gaëlle BENIZE, Laure BESLIER, Jean-Luc BESNIER, Joseph BEZIER, Cécile BIR, Benoit BLINEAU, Pascal BOLO, Christian BRUN, Jean-Michel BUF, Eric BUQUEN, Michel CAILLAUD, Sylvie CAUCHIE, Alain CHAUCHEAU, François CHENEAU, Claudine CHEVALLEREAU, Pascale CHIRON, Jacky CLOUET, Mahel COPPEY, Yves DAUVE, Laurianne DENIAUD, Gérard DRENO, Véronique DUBETTIER GRENIER, Dominique DUCLOS, Philippe EUZENAT, François FEDINI, Laurence GARNIER, Jacques GARREAU, Valérie GAUTIER, Jacques GILLAIZEAU, Hervé GRELARD, Joël GUERRIAU, Laurence GUILLEMINE, Pascale HAMEAU, Pierre HAY, Jean-Yves HENRY, Franck HERVY, Yannick JIMENEZ, Jean-Pierre JOUTARD, André KLEIN, Patrick LAMIABLE, Dominique LE BERRE, Sylvain LEFEUVRE, Yvon LERAT, Patrice LERAY, Jean-Jacques LUMEAU, Catherinè LUNGART, Monique MAISONNEUVE, Dominique MANACH, Pascal MARTIN, David MARTINEAU, Benjamin MAUDUIT, Isabelle MERAND, Marie-Hélène MONTFORT, Benjamin MORIVAL, Serge MOUNIER, Jean-Paul NAUD, Jean-Paul NICOLAS, Remy NICOLEAU, Valérie NIESCIEREWICZ, Barbara NOURRY, Nicolas OUDAERT, Louis OUISSE, François OUVREAU, Joseph PAPPAILON, Jean-Claude PELLETEUR, Mireille PERNOT, Eric PROVOST, Thomas QUERO, Jean-François RICARD, Alain ROBERT, Annie ROCHEREAU-PRAUD, Ghislaine RODRIGUEZ, Jean-Louis ROGER, Alain ROYER, Thierry RYO, Claudine SACHOT, Aymeric SEASSAU, André SOBCZAK, Jean-Louis THAUVIN, Yannick THOBY, Pierre THOMERE, Roger VEILLAUD, Marcel VERGER, Alain VEY.

Toute correspondance doit être adressée à :
Madame la Présidente du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire
2, cours du champ de Mars 44923 Nantes cedex 9
www.nantessaintnazaire.fr

Délibération

Réunion du comité du 15 Juillet 2019

Délibération n°2019-06

Avis sur le projet d'extension du PEAN des Vallées de l'Erdre, du Gesvres et du Cens

La Présidente

Expose :

Le PEAN des Vallées de l'Erdre, du Gesvres et du Cens a été créé par le département de Loire Atlantique le 17 décembre 2013, conformément à l'article L113-15 du code de l'urbanisme. Le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire avait émis un avis favorable par délibération en date du 14 juin 2013.

Le PEAN a pour objectif de pérenniser la vocation naturelle et agricole des terrains concernés, de créer un nouvel outil de maîtrise foncière et de définir et mettre en œuvre un programme d'actions visant à protéger et mettre en valeur les espaces agricoles et naturels péri-urbains.

En vertu des articles L113-19 et R113-23 du code de l'urbanisme, une extension de ce PEAN est envisagée sur les communes de Notre Dame des Landes, Vigneux-de-Bretagne et Grandchamp-des-Fontaines. Le projet est soumis pour accord aux communes concernées et à la Communauté de communes Erdre et Gesvres, et pour avis à la Chambre d'agriculture et au Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire. En effet, le périmètre et le programme d'actions doivent être compatibles avec le SCOT, et c'est à ce titre que le Pôle métropolitain doit émettre un avis. Le projet est ensuite soumis à enquête publique.

Pour rappel, le département de Loire Atlantique fut l'un des premiers départements à créer de tels périmètres et le présent PEAN reste le périmètre le plus important en superficie de France.

Suite à l'abandon du projet de transfert de l'aéroport Nantes atlantique en début d'année 2018, le département a fait valoir la rétrocession de l'ensemble des parcelles et bâtiments acquis initialement. C'est ce secteur qui est concerné par le projet d'extension du PEAN.

Les bénéfices attendus sont :

- La protection durable d'espaces agricoles et naturels à proximité des agglomérations,
- La maîtrise de l'étalement urbain au nord de l'agglomération nantaise,
- La lisibilité à long terme de la vocation agricole de ces espaces,
- La contribution à la viabilité des exploitations par la maîtrise des coûts du foncier et la durabilité des investissements,
- La possibilité aux acteurs impliqués de développer des actions en faveur du monde agricole,
- La préservation des paysages et de la biodiversité,
- La réflexion sur la plantation forestière sur les parcelles en déprise agricole, le développement du bocage, et l'agroforesterie, de la filière bois-énergie.

Compte tenu des orientations du SCOT de la métropole Nantes Saint-Nazaire, approuvé le 19 décembre 2016, qui visent au déploiement des Périmètres de Protection des Espaces Agricoles et Naturels dans l'objectif de préservation et de valorisation de la diversité des fonctions et des usages des espaces agricoles du territoire, le présent projet d'extension du PEAN répond à ces objectifs et est compatible avec le SCOT. Par ailleurs la caducité de la déclaration d'utilité publique du projet d'aéroport du Grand Ouest suite à son abandon rend possible cette extension.

Le périmètre précis devra tenir compte des évolutions à venir dans le cadre de l'approbation future du PLUi de la communauté de communes d'Erdre et Gesvres.

Délibération

Réunion du comité du 15 Juillet 2019

Délibération n°2019-06

Avis sur le projet d'extension du PEAN des Vallées de l'Erdre, du Gesvres et du Cens

Le bureau, dûment convoqué, délibère et :

- Emet un avis favorable au projet d'extension du PEAN des Vallées de l'Erdre, du Gesvres et du Cens, sur les communes de Notre Dame des Landes, Vigneux-de-Bretagne et Grandchamp-des-Fontaines.

Adopté

18 voix pour

0 voix contre

5 abstentions

Jocelyn Bureau
Marie Cécile Gessant
Jean-Claude Lemasson
Michel Lucas
Pascal Pras



Nantes, le 15 juillet 2019

A handwritten signature in black ink, appearing to read "J. Rolland".

Johanna Rolland
Présidente du Pôle métropolitain
Nantes Saint-Nazaire

Délibération

Réunion du comité syndical du 15 juillet 2019

Délibération n°2019-07

Belvédères : avenant n°3 au marché de Conception, réalisation et installation d'un réseau de haltes-belvédères, œuvres d'art, entre Nantes et Saint-Nazaire - Approbation et autorisation de signature

Nombre de membres du Comité Syndical : 113

Nombre de Conseillers en exercice : 113

Date de la 1^{ère} convocation : 27 juin 2019

Présents le 03 juillet 2019 : 15 – quorum non atteint

Date de la 2^{ème} convocation en application de l'article L2121-17 du CGCT : 09 juillet 2019

Président de séance : Fabrice ROUSSEL

Présents (17) : Christian BIGUET, Jocelyn BUREAU, Christophe COTTA, Christian COUTURIER, Jacques DALIBERT, Serge DAVID, Marc DENIS, Edouard DEUX, Joël GEFFROY, Marie-Cécile GESSANT, Claude LABARRE, André LANCIEN, Jean-Claude LEMASSON, Jean-Louis LELIEVRE, Michel LUCAS, Pascal PRAS, Fabrice ROUSSEL

Absents et représentés (6) : Bertrand AFFILE donne pouvoir à Jocelyn BUREAU, Julie LAERNOES donne pouvoir à Marc DENIS, Alain MANARA donne pouvoir à Michel LUCAS, Alain MICHELOT donne pouvoir à Pascal PRAS ; Johanna ROLLAND donne pouvoir à Fabrice ROUSSEL, David SAMZUN donne pouvoir à Christian COUTURIER.

Absents et excusés (90) : Jean-Guy ALIX, Gérard ALLARD, Rodolphe AMAILLAND, Martin ARNOUT, Claude AUFORT, Marie-Annick BENATRE, Gaëlle BENIZE, Laure BESLIER, Jean-Luc BESNIER, Joseph BEZIER, Cécile BIR, Benoit BLINEAU, Pascal BOLO, Christian BRUN, Jean-Michel BUF, Eric BUQUEN, Michel CAILLAUD, Sylvie CAUCHIE, Alain CHAUVEAU, François CHENEAU, Claudine CHEVALLEREAU, Pascale CHIRON, Jacky CLOUET, Mahel COPPEY, Yves DAUVE, Laurianne DENIAUD, Gérard DRENO, Véronique DUBETTIER GRENIER, Dominique DUCLOS, Philippe EUZENAT, François FEDINI, Laurence GARNIER, Jacques GARREAU, Valérie GAUTIER, Jacques GILLAIZEAU, Hervé GRELARD, Joël GUERRIAU, Laurence GUILLEMINE, Pascale HAMEAU, Pierre HAY, Jean-Yves HENRY, Franck HERVY, Yannick JIMENEZ, Jean-Pierre JOUTARD, André KLEIN, Patrick LAMIABLE, Dominique LE BERRE, Sylvain LEFEUVRE, Yvon LERAT, Patrice LERAY, Jean-Jacques LUMEAU, Catherine LUNGART, Monique MAISONNEUVE, Dominique MANACH, Pascal MARTIN, David MARTINEAU, Benjamin MAUDUIT, Isabelle MERAND, Marie-Hélène MONTFORT, Benjamin MORIVAL, Serge MOUNIER, Jean-Paul NAUD, Jean-Paul NICOLAS, Remy NICOLEAU, Valérie NIESCIEREWICZ, Barbara NOURRY, Nicolas OUDAERT, Louis OUISSE, François OUVRARD, Joseph PARPAILON, Jean-Claude PELLETEUR, Mireille PERNOT, Eric PROVOST, Thomas QUERO, Jean-François RICARD, Alain ROBERT, Annie ROCHEREAU-PRAUD, Ghislaine RODRIGUEZ, Jean-Louis ROGER, Alain ROYER, Thierry RYO, Claudine SACHOT, Aymeric SEASSAU, André SOBCZAK, Jean-Louis THAUVIN, Yannick THOBY, Pierre THOMERE, Roger VEILLAUD, Marcel VERGER, Alain VEY.

Délibération

Réunion du comité syndical du 15 juillet 2019

Délibération n°2019-07

Belvédères : avenant n°3 au marché de Conception, réalisation et installation d'un réseau de haltes-belvédères, œuvres d'art, entre Nantes et Saint-Nazaire - Approbation et autorisation de signature

La Présidente,

Expose

Par délibération en date du 29 mars 2017, le bureau syndical du Pôle métropolitain a approuvé le lancement de l'action d'intérêt métropolitain « mini-belvédères » dans le cadre du programme d'actions du Pôle métropolitain 2017-2020.

Un avis d'appel public à concurrence a permis de sélectionner l'artiste Vincent Mauger, accompagné d'Ateliers Perrault spécialiste charpente, et du bureau d'études ECSB pour la réalisation d'une œuvre d'art « Sémaphores », consistant en l'installation de dispositifs d'observation du paysage et signalétique le long d'un itinéraire cyclable sur la rive droite de la Loire entre Nantes et Saint-Nazaire.

Un marché a été attribué au groupement dont Vincent Mauger est mandataire en juillet 2017, pour un montant de 348 000€ TTC.

Un premier avenant a été conclu au marché modifiant l'organisation du groupement entre les cotraitants et la durée du marché, sans incidence financière sur le marché.

Depuis la signature du marché, le Pôle métropolitain a travaillé avec les intercommunalités et les communes de la rive nord de l'estuaire pour identifier et qualifier les sites précis d'implantation des belvédères. Des études de sols ont ainsi été conduites à St Herblain, Couëron, St Etienne de Montluc, Donges et St Nazaire pour déterminer les conditions d'ancrage de l'œuvre sur site.

Le bureau de contrôle APAVE a également été missionné afin de valider les études de conception réalisées par le groupement Vincent Mauger et garantir la bonne sécurité des usagers de l'œuvre.

Le groupement a précisé la conception de l'œuvre au regard des sites d'implantation (études de sols et caractère inondable de certains sites), des prescriptions du bureau de contrôle (un garde-corps conforme aux prescriptions de type établissement recevant du public) en modifiant notamment l'essence du bois, le garde-corps prévu initialement et en révisant les modalités de fixation de l'œuvre aux dalles (réalisation de patines et solidarisation des dalles) ainsi que la solidarisation des deux dalles.

Ces travaux supplémentaires, indispensables à la réalisation des belvédères dans les règles de l'art et à leur pérennité ont entraîné une évolution du prix initial et du délai de réalisation à valider par voie d'avenant au contrat.

Compte tenu de l'importance des modifications et de ses limites de compétences, le bureau syndical du Pôle métropolitain a délibéré le 19 février 2019 pour acter du démarrage du chantier pour quatre des cinq belvédères pour un montant de trois cent quatre-vingt-dix-huit mille cent-quatre-vingt-dix-

Délibération

Réunion du comité syndical du 15 juillet 2019

Délibération n°2019-07

Belvédères : avenant n°3 au marché de Conception, réalisation et installation d'un réseau de haltes-belvédères, œuvres d'art, entre Nantes et Saint-Nazaire - Approbation et autorisation de signature

quatre-vingt-dix-sept euros TTC (398 197€ TTC) maximum, conditionnant la réalisation du 5^{ème} à l'obtention d'aides financières.

Le Comité opérationnel des financements du fonds Ville de demain du programme des investissements d'avenir ayant acté d'un cofinancement du projet à hauteur de 120 000€, il est proposé de conclure un avenant pour la réalisation et la pose du cinquième belvédère représentant un coût de 83 049€ TTC. Le montant total des travaux étant ainsi porté à 481 247€ TTC.

Vu le décret 360-2016 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Vu l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu la délibération 2017-04 du bureau syndical approuvant la conclusion d'un marché de conception-réalisation pour un montant de 348 000€ TTC ;

Vu la délibération 2019-05 du bureau syndical approuvant l'avenant au marché de conception-réalisation pour un montant de 398 197€ TTC ;

Le comité, dûment convoqué, délibère et :

- APPROUVE l'avenant n°3 au marché « Conception, réalisation et installation d'un réseau de haltes-belvédères, œuvres d'art, entre Nantes et Saint-Nazaire »
- ACTE que le montant modifié de la contribution du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire au marché de conception-réalisation de quatre cent quatre-vingt-un mille deux-cent-quarante-sept euros TTC (481 247€ TTC) maximum s'inscrivant dans le cadre du budget 2019 du Pôle métropolitain ;
- AUTORISE Madame la Présidente du Pôle métropolitain à prendre toutes dispositions nécessaires pour assurer l'exécution de la présente délibération et notamment les actes nécessaires à la recherche et contractualisation de financements complémentaires.

A L'UNANIMITE



Nantes, le 15 juillet 2019

A handwritten signature in black ink, appearing to read "J. Rolland".

Johanna ROLLAND
Présidente du Pôle métropolitain
Nantes Saint-Nazaire

Délibération

Réunion du comité syndical du 15 juillet 2019

Délibération n°2019-08

Prise de participation du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire au capital de la société publique locale Loire Atlantique Développement.

*Nombre de membres du Comité Syndical : 113
Nombre de Conseillers en exercice : 113*

*Date de la 1^{ère} convocation : 27 juin 2019
Présents le 03 juillet 2019 : 15 – quorum non atteint*

Date de la 2^{ème} convocation en application de l'article L2121-17 du CGCT : 09 juillet 2019

Président de séance : Fabrice ROUSSEL

Présents (17) : Christian BIGUET, Jocelyn BUREAU, Christophe COTTA, Christian COUTURIER, Jacques DALIBERT, Serge DAVID, Marc DENIS, Edouard DEUX, Joël GEFFROY, Marie-Cécile GESSANT, Claude LABARRE, André LANCIEN, Jean-Claude LEMASSON, Jean-Louis LELIEVRE, Michel LUCAS, Pascal PRAS, Fabrice ROUSSEL

Absents et représentés (6) : Bertrand AFFILE donne pouvoir à Jocelyn BUREAU, Julie LAERNOES donne pouvoir à Marc DENIS, Alain MANARA donne pouvoir à Michel LUCAS, Alain MICHELOT donne pouvoir à Pascal PRAS ; Johanna ROLLAND donne pouvoir à Fabrice ROUSSEL, David SAMZUN donne pouvoir à Christian COUTURIER.

Absents et excusés (90) : Jean-Guy ALIX, Gérard ALLARD, Rodolphe AMAILLAND, Martin ARNOUT, Claude AUFORT, Marie-Annick BENATRE, Gaëlle BENIZE, Laure BESLIER, Jean-Luc BESNIER, Joseph BEZIER, Cécile BIR, Benoit BLINEAU, Pascal BOLO, Christian BRUN, Jean-Michel BUF, Eric BUQUEN, Michel CAILLAUD, Sylvie CAUCHIE, Alain CHAUVEAU, François CHENEAU, Claudine CHEVALLEREAU, Pascale CHIRON, Jacky CLOUET, Mahel COPPEY, Yves DAUVE, Laurianne DENIAUD, Gérard DRENO, Véronique DUBETTIER GRENIER, Dominique DUCLOS, Philippe EUZENAT, François FEDINI, Laurence GARNIER, Jacques GARREAU, Valérie GAUTIER, Jacques GILLAIZEAU, Hervé GRELARD, Joël GUERRIAU, Laurence GUILLEMIN, Pascale HAMEAU, Pierre HAY, Jean-Yves HENRY, Franck HERVY, Yannick JIMENEZ, Jean-Pierre JOUTARD, André KLEIN, Patrick LAMIABLE, Dominique LE BERRE, Sylvain LEFEUVRE, Yvon LERAT, Patrice LERAY, Jean-Jacques LUMEAU, Catherine LUNGART, Monique MAISONNEUVE, Dominique MANACH, Pascal MARTIN, David MARTINEAU, Benjamin MAUDUIT, Isabelle MERAND, Marie-Hélène MONTFORT, Benjamin MORIVAL, Serge MOUNIER, Jean-Paul NAUD, Jean-Paul NICOLAS, Remy NICOLEAU, Valérie NIESCIEREWICZ, Barbara NOURRY, Nicolas OUDAERT, Louis OUISSE, François OUVRARD, Joseph PARPAILON, Jean-Claude PELLETEUR, Mireille PERNOT, Eric PROVOST, Thomas QUERO, Jean-François RICARD, Alain ROBERT, Annie ROCHEREAU-PRAUD, Ghislaine RODRIGUEZ, Jean-Louis ROGER, Alain ROYER, Thierry RYO, Claudine SACHOT, Aymeric SEASSAU, André SOBCZAK, Jean-Louis THAUVIN, Yannick THOBY, Pierre THOMERE, Roger VEILLAUD, Marcel VERGER, Alain VEY.

Délibération

Réunion du comité syndical du 15 juillet 2019

Délibération n°2019-08

Prise de participation du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire au capital de la société publique locale Loire Atlantique Développement.

La Présidente,

Expose

La société publique locale Loire-Atlantique Développement (LAD) regroupe plusieurs entités :

- Loire-Atlantique Développement-SELA (LAD-SELA),
- Loire-Atlantique Développement-SPL (LAD-SPL)
- Conseil en Architecture d'urbanisme et environnement de Loire-Atlantique (CAUE 44),

Depuis sa création en juin 2013 et, plus particulièrement, avec la mise en œuvre de la loi Notre, LAD est sollicitée par des communes ou de groupements de collectivités autres que les EPCI déjà actionnaires pour les conseiller, les accompagner dans la réalisation d'études ou réaliser pour leur compte des équipements publics. Or, et conformément à l'article L 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, seuls les actionnaires de LAD-SPL peuvent bénéficier du large panel de prestations d'ingénierie proposées par l'agence dans le cadre d'une relation dite de « quasi-régie ».

C'est pourquoi le Conseil départemental, actionnaire majoritaire, a proposé d'ouvrir le capital de LAD-SPL à l'ensemble des communes et groupements de collectivités territoriales (autres que les 17 EPCI déjà actionnaires) en cédant un nombre global de 600 actions (10% du capital) sur les 2.878 qu'il détient. Tout nouvel adhérent se voit ainsi offrir la possibilité d'acquérir 3 actions à 100 € l'unité (valeur nominale).

Pour permettre une représentation des nouveaux actionnaires au sein du conseil d'administration (le nombre d'action cédé ne permettant pas une représentation directe), le Département a décidé corrélativement de ramener le nombre de sièges d'administrateurs détenus par lui de 8 à 7 et d'affecter ainsi le siège d'administrateur libéré à l'assemblée spéciale regroupant les collectivités actionnaires ne bénéficiant pas d'une représentation directe au sein du conseil d'administration.

Le règlement intérieur de ladite assemblée sera modifié en conséquence pour que ce siège d'administrateur soit réservé à l'un des représentants communs des communes et groupements de collectivités territoriales autres que les EPCI, les trois sièges de représentant commun existants étant conservés par les 11 EPCI ne bénéficiant pas d'une représentation directe.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions 2017-2020 du pôle métropolitain, plusieurs actions ont conduit à nouer des partenariats avec LAD : conduite d'études préalables sur le quartier gare de Savenay, coordination entre l'exposition du CAUE sur la Loire et la mise en place du réseau des œuvres d'art Sémaphores ; et depuis 18 mois, un accompagnement sur le pilotage de l'appel à projet « imaginons l'habitat périurbain de demain ».

Par l'entrée au capital de LAD-SPL, dans les conditions précitées, le pôle métropolitain pourra, le cas échéant faire appel directement aux compétences proposées par LAD-SPL.

Délibération

Réunion du comité syndical du 15 juillet 2019

Délibération n°2019-08

Prise de participation du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire au capital de la société publique locale Loire Atlantique Développement.

Les prestations qui pourraient être demandées ne pourront intervenir que sur les actions à « l'accompagnement opérationnel des projets urbains et paysagers » défini par les statuts du pôle. Elles s'inscriront donc nécessairement dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions approuvé par les cinq assemblées délibérantes des membres du pôle et du budget annuel validé par le comité syndical. Il est à noter que le pôle métropolitain est par ailleurs déjà actionnaire depuis de la SPL Samoa et de la SPL Loire Estua.

En date du 19 février 2019, le comité syndical a approuvé, dans le cadre du vote du budget primitif, la création d'une provision de 300€ pour cette prise de participation.

Vu le Code général des collectivités territoriales et, plus particulièrement, les articles L 1521-1 et suivants, suivants et L 1531-1,

Vu les statuts de Loire-Atlantique Développement-SPL,

Le comité, dûment convoqué, délibère et :

- APPROUVE l'acquisition de 3 actions (valeur nominale de 100 € chacune) de LAD-SPL auprès du Département de Loire-Atlantique pour devenir actionnaire au sein du capital de cette SPL pour une valeur totale de 300 €,
- AUTORISE le versement de la somme de 300 €, en une fois, lequel sera prélevé sur le chapitre (261),
- DESIGNER M. Fabrice Roussel représentant au sein de l'assemblée spéciale de LAD-SPL et l'autoriser à accepter toutes les fonctions dans le cadre de la représentation qui pourrait lui être confiée au sein de ladite assemblée et, plus particulièrement, celle de représentant commun,
- AUTORISE Madame la Présidente du Pôle métropolitain ou Monsieur le Vice-Président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires pour assurer l'exécution de la présente délibération.

A L'UNANIMITE

Nantes, le 15 juillet 2019



A handwritten signature in black ink, appearing to read "J. Rolland".

Johanna ROLLAND
Présidente du Pôle métropolitain
Nantes Saint-Nazaire

Compte rendu Page 1/3

Réunion du Comité syndical du 15 juillet 2019

Nombre de membres du Comité Syndical : 113

Nombre de Conseillers en exercice : 113

Date de la 1^{ère} convocation : 27 juin 2019

Présents le 03 juillet 2019 : 15 – quorum non atteint

Date de la 2^{ème} convocation en application de l'article L2121-17 du CGCT : 09 juillet 2019

Président de séance : Fabrice ROUSSEL

Présents (17) : Christian BIGUET, Jocelyn BUREAU, Christophe COTTA, Christian COUTURIER, Jacques DALIBERT, Serge DAVID, Marc DENIS, Edouard DEUX, Joël GEFROY, Marie-Cécile GESSANT, Claude LABARRE, André LANCIEN, Jean-Claude LEMASSON, Jean-Louis LELIEVRE, Michel LUCAS, Pascal PRAS, Fabrice ROUSSEL

Absents et représentés (6) : Bertrand AFFILE donne pouvoir à Jocelyn BUREAU, Julie LAERNOES donne pouvoir à Marc DENIS, Alain MANARA donne pouvoir à Michel LUCAS, Alain MICHELOT donne pouvoir à Pascal PRAS ; Johanna ROLLAND donne pouvoir à Fabrice ROUSSEL, David SAMZUN donne pouvoir à Christian COUTURIER.

Absents et excusés (90) : Jean-Guy ALIX, Gérard ALLARD, Rodolphe AMAILLAND, Martin ARNOUT, Claude AUFORT, Marie-Annick BENATRE, Gaëlle BENIZE, Laure BESLIER, Jean-Luc BESNIER, Joseph BEZIER, Cécile BIR, Benoit BLINEAU, Pascal BOLO, Christian BRUN, Jean-Michel BUF, Eric BUQUEN, Michel CAILLAUD, Sylvie CAUCHIE, Alain CHAUVEAU, François CHENEAU, Claudine CHEVALLEREAU, Pascale CHIRON, Jacky CLOUET, Mahel COPPEY, Yves DAUVE, Laurianne DENIAUD, Gérard DRENO, Véronique DUBETTIER GRENIER, Dominique DUCLOS, Philippe EUZENAT, François FEDINI, Laurence GARNIER, Jacques GARREAU, Valérie GAUTIER, Jacques GILLAIZEAU, Hervé GRELARD, Joël GUERRIAU, Laurence GUILLEMIN, Pascale HAMEAU, Pierre HAY, Jean-Yves HENRY, Franck HERVY, Yannick JIMENEZ, Jean-Pierre JOUTARD, André KLEIN, Patrick LAMIABLE, Dominique LE BERRE, Sylvain LEFEUVRE, Yvon LERAT, Patrice LERAY, Jean-Jacques LUMEAU, Catherine LUNGART, Monique MAISONNEUVE, Dominique MANACH, Pascal MARTIN, David MARTINEAU, Benjamin MAUDUIT, Isabelle MERAND, Marie-Hélène MONTFORT, Benjamin MORIVAL, Serge MOUNIER, Jean-Paul NAUD, Jean-Paul NICOLAS, Remy NICOLEAU, Valérie NIESCIEREWICZ, Barbara NOURRY, Nicolas OUDAERT, Louis OUISSE, François OUVREAU, Joseph PARPAILON, Jean-Claude PELLETEUR, Mireille PERNOT, Eric PROVOST, Thomas QUERO, Jean-François RICARD, Alain ROBERT, Annie ROCHEREAU-PRAUD, Ghislaine RODRIGUEZ, Jean-Louis ROGER, Alain ROYER, Thierry RYO, Claudine SACHOT, Aymeric SEASSAU, André SOBCZAK, Jean-Louis THAUVIN, Yannick THOBY, Pierre THOMERE, Roger VEILLAUD, Marcel VERGER, Alain VEY.

Compte rendu Page 2/3

Réunion du Comité syndical du 15 juillet 2019

Fabrice ROUSSEL, Vice-Président du Pôle Métropolitain ouvre le comité syndical et remercie les présents de s'être mobilisés pour cette seconde réunion qui se réunit sans obligation de quorum. Il remercie la ville de Couëron d'avoir mis à disposition une salle pour éviter de trop longs déplacements à tout le monde.

I. Désignation du secrétaire de séance

Fabrice ROUSSEL propose à M. Jocelyn Bureau, qui l'accepte, d'assumer les fonctions de secrétaire de séance.

II. Approbation du compte rendu du comité syndical du 12 décembre 2018

Fabrice Roussel demande s'il y a des remarques sur le compte-rendu de séance du dernier comité syndical du 19 février 2019.

III. Délibération 2019-02 : Compte administratif 2018

Stéphane Bois, directeur général, présente la clôture des comptes 2018 et indique que le budget 2018 est excédentaire en fonctionnement à hauteur de 27 675,9€ et déficitaire en investissement de 147 992,72€ du fait de décalage de réception de subventions sur les projets Ambition Maritime et Sémaphore. Le résultat cumulé 2017/2018 fait était d'un excédent de fonctionnement de 65 835,96€ et un déficit d'investissement de 216 584,49€.

Fabrice Roussel, en l'absence de questions ou remarques, soumet au vote le compte administratif 2018 qui est adopté à l'unanimité.

IV. Délibération 2019-03 : Compte de gestion 2018

Stéphane Bois indique que le compte de Gestion établi par Mme la Trésorière de Nantes Municipale est identique au compte administratif dressé par Mme la Présidente du Pôle Métropolitain.

Fabrice Roussel, en l'absence de questions ou remarques, soumet à approbation le compte de gestion 2018 qui est adopté à l'unanimité.

V. Délibération 2019-04 : Affectation des résultats

Stéphane Bois présente les propositions d'affectation des résultats 2018 sur l'exercice 2019 en cours. Il précise que pour permettre la couverture des déficits d'investissement dus au décalage de réception des subventions d'investissements, il est proposé d'affecter l'intégralité de l'excédent de fonctionnement en investissement à hauteur de 65 835,96€.

Fabrice Roussel, en l'absence de questions ou remarques, propose d'affecter les résultats 2018 comme indiqué dans le projet de délibération, à l'unanimité le comité syndical valide l'affectation proposée.

VI. Délibération 2019-05 : Budget supplémentaire

Stéphane Bois présente le budget supplémentaire qui n'engendre aucune modification sur les participations 2019 des intercommunalités membres telles que décidées par le comité syndical lors du vote du budget primitif. Il précise que ce budget supplémentaire procède à des ajustements comptables sur la Dotation aux Amortissements, l'amortissement de subventions reçues par le pôle, l'affectation des résultats. Par ailleurs, il indique que 2 nouvelles recettes non inscrites au budget prévisionnel pour la réalisation des 5 Belvédères Sémaphores sont intégrées au présent budget supplémentaire pour un montant 218 000€ (FEDER et Ville de Demain). Les 120 000€ de ville de demain constituent une nouvelle recette permettant de couvrir la réalisation du Belvédère de Saint-Herblain. Il précise également qu'une recette prévisionnelle de la DGALN pour une expérimentation Ecocités est prévue à hauteur de 75 000€.

Compte rendu Page 3/3

Réunion du Comité syndical du 15 juillet 2019

Fabrice Roussel, en l'absence de questions ou remarques, soumet à approbation le budget supplémentaire qui est adopté à l'unanimité.

VII.Délibération 2019-06 : Avis sur le projet d'extension du PEAN des Vallées de l'Erdre, du Gesvres et du Cens

Stéphane Bois présente le projet d'extension du PEAN des vallées de l'Erdre, du Gesvres et du Cens proposé par le Département de Loire Atlantique, collectivité compétente à la suite de l'abandon par le gouvernement du projet de transfert de l'aéroport de Nantes Atlantique sur le site de Notre Dame des Landes. Il précise que l'avis du pôle métropolitain est requis au titre de la compatibilité avec le Scot approuvé. Compte tenu de l'abandon du projet de transfert de l'aéroport prise par l'Etat et qui était prise en compte par le Scot, le projet d'extension du PEAN apparaît compatible avec le Scot.

Fabrice Roussel ouvre le débat au cours duquel de nombreux élus expriment leur regret sur l'opportunité et le calendrier prématuré de cette extension de PAEN qui sera irréversible. Ensuite, Fabrice Roussel soumet au vote l'avis qui est adopté avec 18 voix pour et Mme Gessant, M. Bureau, M Lemasson, M Lucas et M. Pras s'abstiennent.

VIII.Délibération 2019-07 : Belvédères : avenant n°3 au marché de Conception, réalisation et installation d'un réseau de haltes-belvédères, œuvres d'art, entre Nantes et Saint-Nazaire - Approbation et autorisation de signature

Stéphane Bois indique que le bureau syndical a attribué au groupement dont Vincent Mauger est mandataire la conception et réalisation de 5 Belvédères/Sémaphore pour un montant de 348 000€ TTC. En date du 19 février 2019, le bureau syndical a porté ce montant à 398 197€ pour prendre en compte les préconisations du bureau de contrôle pour assurer la sécurité des usagers. Ce montant ne permettait de réaliser le 5ème belvédère de Saint-Herblain dont la réalisation a été conditionnée à l'obtention de nouveaux financements. C'est dans ce cadre qu'une subvention de ville de demain de 120 000€ a été obtenue permettant ainsi de réaliser le 5ème belvédère. Il est donc proposé au comité syndical de porter à hauteur de 481 247€ le montant total du marché. Au final, compte tenu des subventions FEDER du Plan Loire et de ville de demain obtenues, l'investissement du pôle est à hauteur de 262 247 €.

Fabrice Roussel, en l'absence de questions ou remarques, soumet à approbation l'avenant n°3 qui est adopté à l'unanimité.

IX.Délibération 2019-08 : Prise de participation du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire au capital de la société publique locale Loire Atlantique Développement.

Stéphane Bois indique que le Pôle Métropolitain a été sollicité par la Société Publique Locale Loire Atlantique Développement pour entrer au capital de cette dernière à hauteur de 300€. Compte-tenu du fait que plusieurs projets ont été menés conjointement par le pôle et ses intercommunalités membres avec LAD (quartier gare de Savenay, Démonstrateurs Habitat Périurbain...), il apparaît utile que le Pôle adhère à la SPL ce qui simplifiera les relations contractuelles entre ces deux institutions. Il est précisé que les prestations qui pourraient être demandées à l'avenir à LAD ne pourront intervenir que dans le champ d'action lié à l'accompagnement opérationnel des projets urbains et paysagers.

Fabrice Roussel, en l'absence de questions ou remarques, soumet à approbation la prise de participation au capital de LAD qui est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par Fabrice Roussel qui remercie les participants.